



République Française
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

D.C.M. 31/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAPART, Maire.

Étaient présents : Mesdames Véronique LATTE, Marie JOHANET, Karen BOURDON, Céline SAMSOEN, Claudine KELLER, Audrey MACÉ et Messieurs Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART, Marc BOURGY, Julien BAILHACHE et Enguerrand JOHANET.

Était absent excusé : Madame Coralie BEAUVAIS qui a donné procuration à Madame Céline SAMSOEN.

Monsieur Bruno GARÇON qui a donné procuration à Monsieur Julien BAILHACHE

Monsieur Florian DESCOT qui a donné procuration à Monsieur Jean-Louis CHAPART

Monsieur Asatur HAKOBYAN

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 3 – nombre de votants : 14

Date de convocation : 03/04/2026

Date d'affichage : 03/04/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BAILHACHE

Objet : Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement Sud-Yvelines (SEASY) – désignation des deux délégués titulaires et des deux suppléants

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune doit proposer par délibération à Rambouillet Territoires les noms de quatre délégués (2 titulaires et 2 suppléants)

Monsieur le Maire propose les candidats suivants :

Candidats titulaires : Marc BOURGY – Bruno GARÇON

Candidats suppléants : Audrey MACÉ – Gérard PIGNANT

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibère à la majorité

Voix pour : 12, voix contre : 1 (*Madame Marie JOHANET*), abstention. : 1 (*Monsieur Enguerrand JOHANET*),

DCM 31/2026

- **Désigne** les candidats proposés comme délégués titulaires et suppléants

Candidats titulaires : Marc BOURGY – Bruno GARÇON

Candidats suppléants : Audrey MACÉ – Gérard PIGNANT

- **Dit que** cette liste sera communiquée aux instances concernées
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à la présente délibération

Pour extrait certifié conforme
Prunay-en-Yvelines,
Le 09 avril 2026
Le Maire,
Jean-Louis CHAPART



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.

-Publiée par affichage à la porte de la Mairie le 10 AVR. 2026

-Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le 10 AVR. 2026